

Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation

TRI Angers Authion Saumur

Secteur Vals d'Authion et de Loire

COMITE DE PILOTAGE

Saumur, 9 décembre 2016



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne.
L'Europe s'engage dans le bassin de la Loire avec le Fonds européen de développement régional.



1. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

► Les fondements réglementaires



Echelle européenne :

- Fixe le cadre pour l'évaluation et la gestion des risques d'inondation.
- Objectifs de résultats (réduire les conséquences négatives liées aux inondations)



Echelle nationale :

- Transposition de la DI dans la loi Grenelle II
- Introduction d'une SNGRI



Echelle hydrographique :

- Décline les objectifs de la SNGRI
- Dispositions spécifiques sur les territoires à risque d'inondation important (TRI)



Echelle locale :

- Outil de mise en œuvre de la DI
- Déclinaison du PGRI Loire-Bretagne à l'échelle du TRI Angers-Authion-Saumur



➤ La Directive Inondations

Une mise en œuvre en 4 étapes :

2011

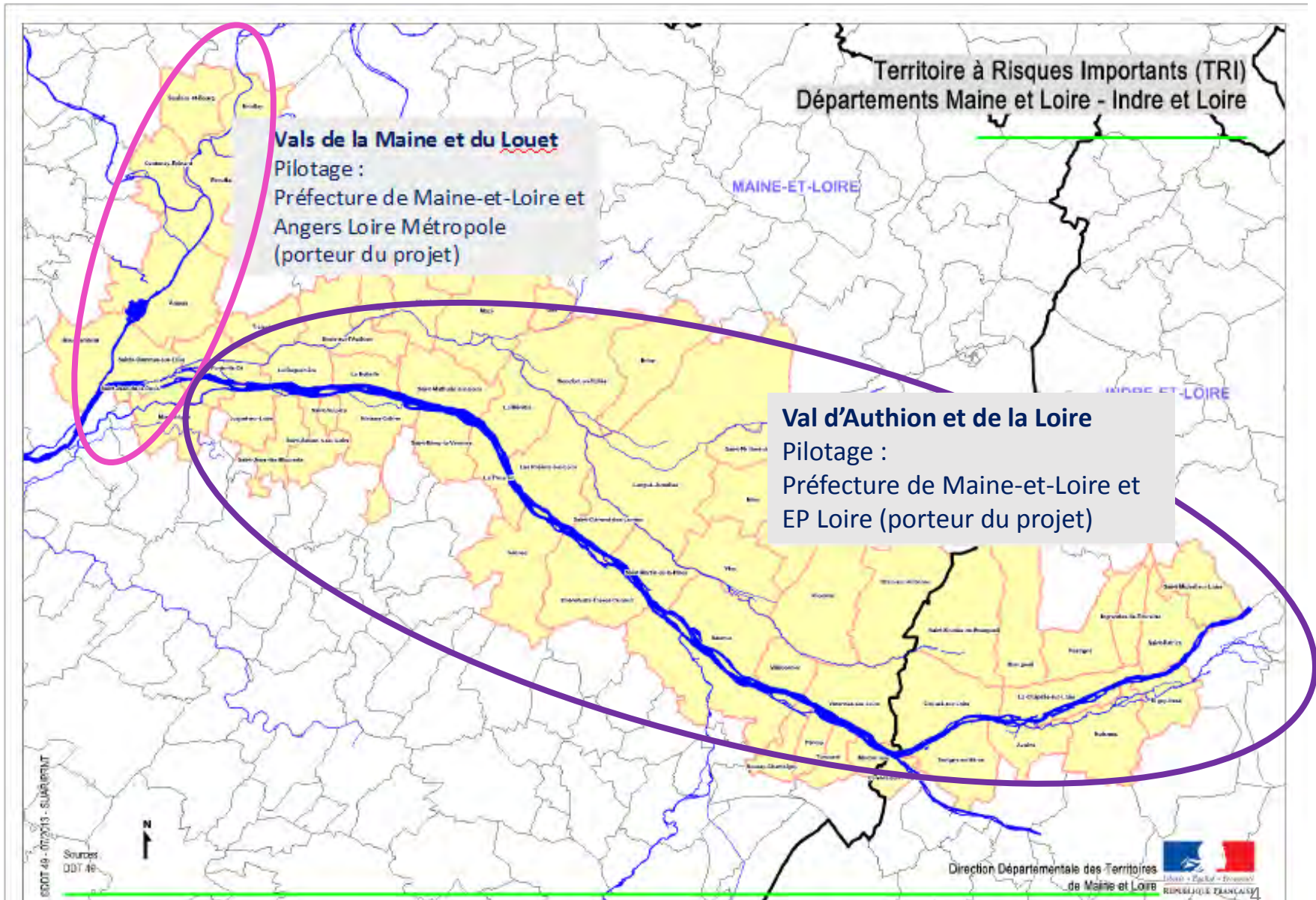
2012

2013

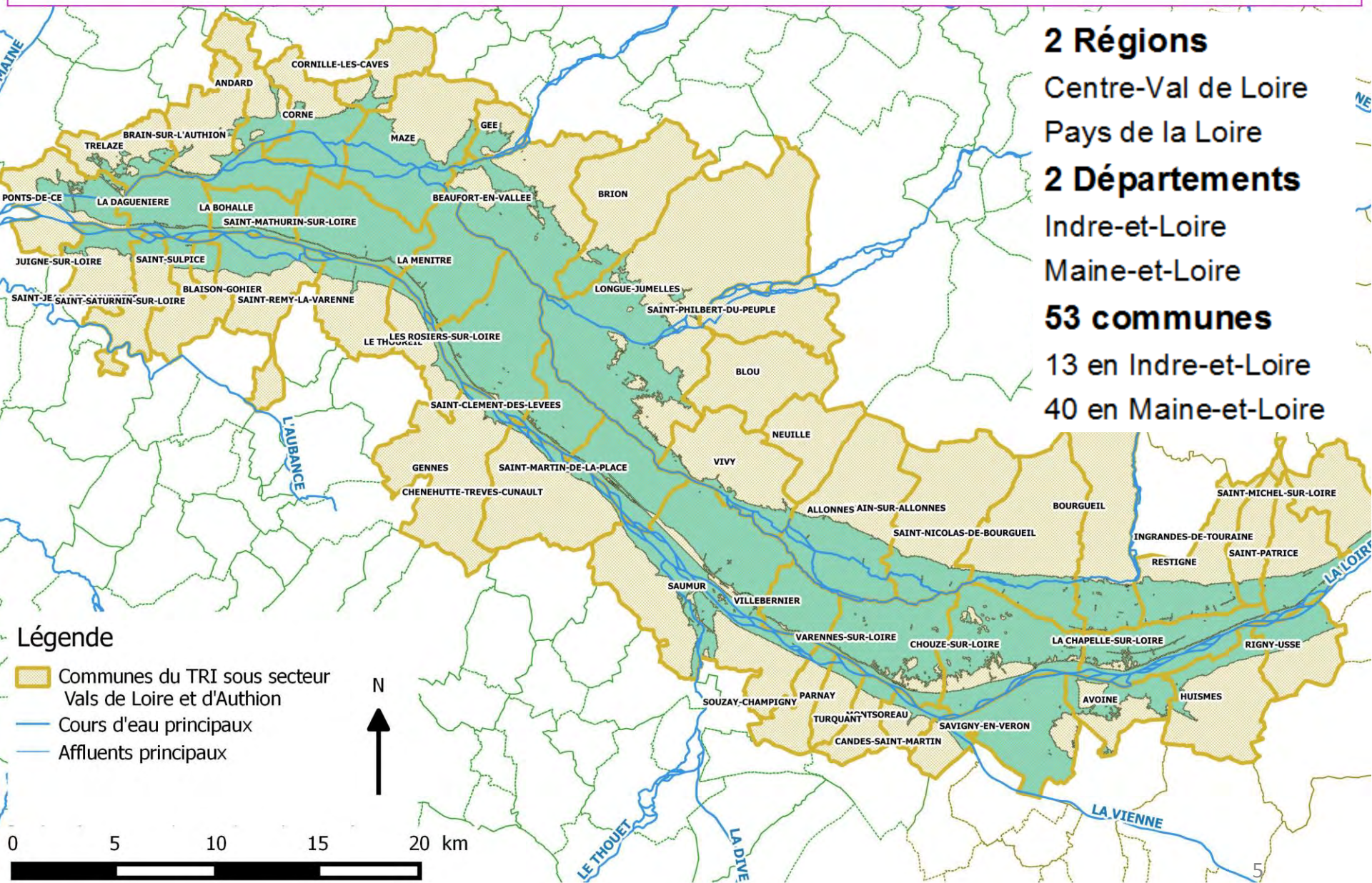
2015

- 1. L'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI). Un état des lieux de l'exposition des enjeux (santé humaine, activité économique, patrimoine culturel, environnement) aux risques d'inondation sur le district.**
- 2. La sélection des territoires à risque important (TRI).**
- 3. L'élaboration des cartes des zones inondables consécutives à des scénarios de crues fréquentes, moyennes et exceptionnelles et identification des enjeux exposés à ces inondations.**
- 4. L'élaboration d'un plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) intégrant des stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI).**

2. LE TRI ANGERS - AUTHION - SAUMUR



TRI Angers-Authion-Saumur : Localisation du sous secteur Vals d'Authion et de la Loire



3. LA STRATÉGIE LOCALE DE GESTION DU RISQUE INONDATIONS

Les **stratégies** sont **co-élaborées par les collectivités et l'État** et s'intéressent tout d'abord à la gestion des risques induits sur les TRI.

Une stratégie locale comprend :

- 1) un diagnostic du territoire;
- 2) les cartes des surfaces inondables et des risques d'inondation issues de l'étape « cartographie » et complétées si besoin ;
- 3) des objectifs de réduction des risques et des « mesures », opérationnelles pour atteindre ces objectifs.

La stratégie locale doit *a minima* :

- Traiter de la réduction de la vulnérabilité (dispositions 3-4 à 3-6) ;
- Unifier la maîtrise d'ouvrage et la gestion des ouvrages (disposition 4-5) ;
- Développer un volet communication (disposition 5-2) ;
- Développer un volet sur la gestion de crise (dispositions 6-2 à 6-7)

*Elle doit être co-élaborée **avant fin 2016**. Sa mise en œuvre se fait par cycle de 6 ans.*



➤ Calendrier d'élaboration



➤ Concertation : le questionnaire

Organismes consultés : les membres de la conférence des acteurs +/- 100

↳ Nombre de réponses : 26

Principaux enseignements :

- ❖ priorisation des axes du PGRI (Rang de priorité décroissant de 1 à 6)

Axes PGRI	Rang de priorité
Planifier l'organisation et l'aménagement territoire en tenant compte des risques	1
Approche globale gestion des ouvrages de protection	2
Préservation des capacités d'écoulement et zones d'expansion des crues	3
Réduire les dommages aux biens et personnes en ZI	3
Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale	3
Amélioration de la connaissance et conscience du risque	6

- ❖ Des propositions d'actions exploitées dans la définition des objectifs et des futures mesures

➤ Concertation : les groupes de travail

Concertation dans le prolongement de celle réalisée en lien avec **l'approbation du SAGE Authion** concernant en particulier son volet inondation



- Groupe de travail n°1 : culture du risque & gestion de crise
- 21 participants, 4 élus et 17 structures représentées
 - Groupe de travail n°2 : aménagement et planification & ouvrages de protection
- 29 participants, 7 élus et 20 structures représentées
 - Groupe de travail n°3 : Réseaux
- 25 participants, 7 élus et 19 structures représentées
- ➔ Réunion de restitution des groupes de travail
- 47 participants, 18 élus et 37 structures représentées



Total 122 participants, dont 36 élus

The screenshot shows the 'plan Loire' website interface. At the top, there are navigation links for 'Le plan Loire', 'Pratique', 'Ressources', and 'Les plans Loire'. The main content area is titled 'Prévention des inondations' and 'SLGRI Vals Authion Loire'. It features a search bar and a list of documents categorized by 'Projet de diagnostic de territoire', 'Groupes de travail - présentations et comptes-rendus', and 'Régulation de restitution'. The 'Régulation de restitution' section is highlighted, showing a 'Présentation' and a 'Compte rendu (en cours)'. The bottom of the page contains a footer with logos for 'LE PLAN LOIRE', 'PRATIQUE', 'RESSOURCES', 'LES PLATES-FORMES', and various partner organizations like 'LE DÉPARTEMENT DE LOIRE', 'LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS', 'LE DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE', 'LE DÉPARTEMENT DE LA Vienne', 'LE DÉPARTEMENT DE LA Vendée', 'LE DÉPARTEMENT DE LA Loire-Atlantique', 'LE DÉPARTEMENT DE LA Charente-Maritime', 'LE DÉPARTEMENT DE LA Gironde', 'LE DÉPARTEMENT DE LA Haute-Garonne', 'LE DÉPARTEMENT DE LA Haute-Normandie', 'LE DÉPARTEMENT DE LA Normandie', 'LE DÉPARTEMENT DE LA Bretagne', 'LE DÉPARTEMENT DE LA Normandie', 'LE DÉPARTEMENT DE LA Bretagne', 'LE DÉPARTEMENT DE LA Normandie', 'LE DÉPARTEMENT DE LA Bretagne'.

Ensemble des supports de présentation et des comptes rendus accessibles en ligne :

<http://www.plan-loire.fr/index.php?id=3209>

Suite à la réunion de restitution : envoi des tableaux de mesure finalisés pour priorisation des mesures

→ Priorisation des mesures :

- 1 → A réaliser à court terme (à partir de la première année)
- 2 → A réaliser à moyen terme (à partir de la 3^{ème} année)
- 3 → A réaliser à plus long terme (à engager avant la fin du cycle *ou prochain cycle*)

Les 5 objectifs de la stratégie :

- Améliorer et développer la **prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire**
- Améliorer la connaissance et la gestion des **ouvrages de protection**
- Améliorer la connaissance de **l'exposition au risque inondation des réseaux et réduire leur vulnérabilité**
- **Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale**
- Améliorer la **connaissance et la conscience du risque inondation**

➤ Programme d'actions

58 mesures identifiées suite aux groupes de travail :

- 14 concernent la planification et l'aménagement du territoire
- 15 concernent les ouvrages de protection
- 10 concernent la gestion de crise
- 7 concernent les réseaux
- 12 concernent la culture du risque

L'animation/coordination de la SLGRI sur le secteur Vals Authion Loire devra également faire l'objet d'une mesure spécifique.

Objectif 1 : Améliorer et développer la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire

Sous-thèmes	N°	Mesures	Priorisation
Amélioration et partage de la connaissance	P1	Mieux partager les connaissances du risque et clarifier l'articulation des documents liés aux risques avec les documents d'urbanisme et de planification	1
	P2	Amélioration de la connaissance du fonctionnement du bassin versant (drainage, fossés et Zones humides)	2
	P3	Améliorer la connaissance sur les risques de pollution	2
Harmonisation des documents	P4	Affiner les cartes du TRI en fonction de la connaissance	2
	P5	Harmoniser les découpages TRI/PPRI notamment sur la commune des Ponts-de-Cé située sur les deux sous stratégies et les communes à l'Est du TRI	1
	P6	Mettre en œuvre la révision des PPRI sur le TRI en intégrant les dispositions du PGRI	1
Prise en compte de l'inondation dans les projets d'aménagements	P7	Mener une réflexion commune autour des projets d'aménagements, de réhabilitation, ou de construction dans les zones inondables constructibles (zones urbaines, dents creuses)	1
	P8	Former les acteurs de l'urbanisme et de la construction au risque d'inondation	1
Réduction de la vulnérabilité	P9	Promouvoir la réduction de la vulnérabilité	1
	P10	Mettre en œuvre des actions de réduction de la vulnérabilité des logements	2
	P11	Mettre en œuvre des actions de réduction de la vulnérabilité des activités économiques	2
	P12	Mettre en œuvre des actions de réduction de la vulnérabilité des ERP hors établissements publics	1
	P13	Mettre en œuvre des actions de réduction de la vulnérabilité dans les bâtiments, services publics et services utiles à la gestion de crise	1
	P14	Mettre en œuvre des actions de réduction de la vulnérabilité du patrimoine culturel	3

Objectif 2 : Améliorer la connaissance et la gestion des ouvrages de protection

Sous-thèmes	N°	Mesures	Priorisation
Gouvernance	O1	Mettre en place la gouvernance des ouvrages dans le cadre de la GEMAPI	1
Amélioration de la connaissance	O2	Améliorer la connaissance sur le rôle de protection des ouvrages	1
	O3	Identifier les gestionnaires des ouvrages	1
	O4	Améliorer la connaissance sur le niveau de protection des ouvrages et préciser les systèmes d'endiguement	1
	O5	Améliorer la connaissance sur l'état des ouvrages de protection	1
	O6	Améliorer la connaissance de l'évolution du lit de la Loire	2
Partager la connaissance	O7	Formation des techniciens futurs gestionnaires de digues	1
	O8	Partager les résultats des études de Dangers approuvées avec communes, EPCI et syndicats	1
	O9	Informers les populations vivant et travaillant derrière les ouvrages du risque de rupture potentiel de ceux-ci	1
Surveillance et entretien	O10	Améliorer la surveillance des ouvrages	1
	O11	Réaliser l'entretien régulier des ouvrages	1
	O12	Réaliser l'entretien régulier du lit	1
Fiabilisation des systèmes d'endiguement	O13	Etablir des programmes de fiabilisation des systèmes d'endiguement	2
	O14	Mettre en œuvre les travaux de fiabilisation	2
	O15	Mener une réflexion sur la surverse maîtrisée dans le val endigué	2

Objectif 3 : Améliorer la connaissance de l'exposition au risque inondation des réseaux et réduire leur vulnérabilité

Sous-thèmes	N°	Mesures	Priorisation
Amélioration de la connaissance	R1	Améliorer la connaissance sur la vulnérabilité des réseaux existants (énergie, communications, AEP, assainissement, SNCF Réseau)	1
	R2	Améliorer la connaissance sur les interactions des impacts entre réseaux	2
	R3	Améliorer la connaissance sur la vulnérabilité des routes	1
	R4	Améliorer la connaissance sur les réseaux d'eaux pluviales urbaines	2
Réduction de la vulnérabilité et actions préventives	R5	Prendre en compte l'enjeu inondation lors de l'installation de nouveaux réseaux ou de renouvellement	1
	R6	Améliorer la prise en compte de l'aléa inondation sur le fonctionnement des réseaux	2
	R7	Organiser la communication entre gestionnaires réseaux et EPCI	2

Objectif 4 : se préparer à la gestion de crise et favoriser le retour à la normale

Sous-thème	N°	Mesures	Priorisation
Améliorer l'opérationnalité	G1	Assurer une uniformité opérationnelle de gestion de crise	1
	G2	Coordonner les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) au sein des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)	1
	<u>G3</u>	Mettre en cohérence les PCS avec les Plans ORSEC	1
	G4	Mettre en place des exercices de gestion de crise réguliers	1
Anticiper la crise	G5	Promouvoir les réserves communales de sécurité civile	2
	G6	Elaboration et mise à jour des Plans Bleus, Plans Blancs et Plans Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	2
	G7	Etablir des Plans de Continuité d'Activité Inondation	2
	G8	Mener une réflexion sur la gestion des cheptels en temps d'inondation	1
RETEX	G9	Organiser un retour d'expérience systématique après chaque situation de crise	1
Post crise	G10	Mener une réflexion sur le retour à la normale (situation acceptable)	1

Objectif 5 : Améliorer la connaissance et conscience du risque

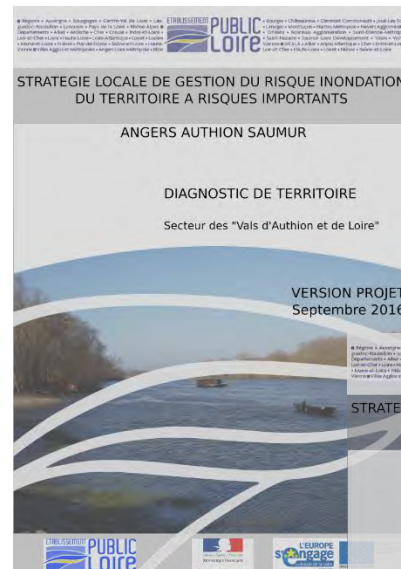
Sous-thème	N°	Mesures	Priorisation
Maintenir la culture du risque	<u>C1</u>	Réaliser les DICRIM, les uniformiser et en faire un outil de communication	1
	<u>C2</u>	Implanter de nouveaux repères de crue et mettre en valeur les existants	1
	<u>C3</u>	Faire de la communication régulière	1
	C4	Elaborer un plan de communication	2
	C5	Promouvoir des Plans Familiaux de Mise en Sécurité (PFMS)	2
	C6	Communiquer auprès des acteurs du logement	1
	C7	Communiquer auprès des Etablissements scolaires	1
	C8	Créer des événements sur le thème des inondations	2
Améliorer la diffusion et la compréhension de l'information par des outils innovants	C9	Sensibiliser et former les élus sur le risque inondation et sa gestion	1
	C10	Réaliser un outil de visualisation 3D des inondations historiques sur un site pilote	3
	C11	Développer les outils numériques (applications) dans la culture du risque	3
	C12	Création d'un outil de communication pédagogique itinérant	3

➤ Stratégie locale de gestion du risque inondation Vals Authion-Loire : Les documents de référence

Tome 1 : Diagnostic de territoire

Tome 2 : Programme d'actions

- Synthèse du diagnostic
- Bilan de la concertation :
 - ✓ Questionnaires
 - ✓ Groupes de travail
- Programme d'actions
- Annexes :
 - ✓ Questionnaire vierge
 - ✓ Comptes rendus des groupes de travail
 - ✓ Fiches actions



MAINTENIR LA CULTURE DU RISQUE				Action C1
RESUME	PRIORITE	TEMPORALITE	SECTEUR	
Réaliser les DCRIM et en faire un outil de communication		Moyen terme	Vals Authion Loire	
ELEMENTS DE CONTEXTE				
<p>Les documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) permettent d'informer les habitants sur les risques auxquels leur commune est soumise ainsi que sur les bons comportements à adopter en cas d'événement.</p> <p>Les communes ont l'obligation de réaliser ce document et de le porter à connaissance de leurs administrés tous les 2 ans.</p> <p>60 % des communes du territoire l'ont réalisé.</p> <p>Dans le cadre de la fusion de communes et la création de communes nouvelles il est essentiel de revoir ces documents.</p>				
PRINCIPE				
<p>Le principe de cette action est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'aider les communes à réaliser ce document si ce n'est pas fait ou si il y'a eu création de communes nouvelles ; - proposer une trame de document unique pour le territoire destinée à rendre le document attractif (y inclure des témoignages par exemple) ; - Réaliser un retour d'expérience sur les modes de diffusion du DCRIM, son impact et son appropriation par la population. 				
ACTEURS		COUT		
Maître d'ouvrage potentiel : Communes				
Financements potentiels :				
Partenaires techniques potentiels : Etat, EPCI, Structures porteuses SAGE / SLGBI, EP Loire				
LEVIERS ET FREINS DE MISE EN OEUVRE				
Leviers : DCRIM réalisés dans 60% des communes. Possibilité de s'appuyer sur de l'existant.				
Freins : Temps à passer pour les communes				

- Stratégie locale de gestion du risque inondation Vals Authion-Loire :
modalités de validation

La démarche de validation :

1. Conférence des acteurs (fin janvier 2017)
2. Passage en Commission Inondation Plan Loire (1^{er} semestre 2017)
3. Arrêté inter préfectoral signé par les Préfets de Maine et Loire et d'Indre et Loire (2017)